



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/lière étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet OCIR Articles de cuisine	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21201-201697/A	Date 2019-06-04
Client Reference No. - N° de référence du client 21201-201697	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MCT-015-5581
File No. - N° de dossier MCT-9-42005 (015)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-06-28	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Drisdelle, Charlotte J.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct015
Telephone No. - N° de téléphone (506)962-5329 ()	FAX No. - N° de FAX (506)851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA To Inmates' Canteen at CSC Institutions in Dorchester & Renous New Brunswick and Springhill Nova Scotia Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... 9

A. OFFRE À COMMANDES..... 9

6.1	OFFRE.....	9
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	10
6.5	RESPONSABLES.....	10
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	12
6.7	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	12
6.8	INSTRUMENT DE COMMANDE.....	12
6.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	13
6.10	LIMITATION FINANCIÈRE.....	13
6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	13
6.12	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	14
6.13	LOIS APPLICABLES.....	14
6.14	Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).....	12

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... 14

6.1	BESOIN.....	14
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.3	DURÉE DU CONTRAT.....	16
6.4	PAIEMENT.....	16
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	17
6.6	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	17
6.7	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	17

Les annexes comprennent :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement – les Liste des Produits (Annexes B.1 à B.4)
- Annexe C - Instruments de paiement électronique
- Annexe D - Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent :

- Annexe A - Besoin
- Annexes B - Base de paiement – les Liste des Produits (Annexes B.1 à B.4)
- Annexe C - Instruments de paiement électronique
- Annexe D - Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant.

1.2 Sommaire

1.2.1 Demande d'offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) visant la fourniture et la livraison de **divers articles de cantine aux cantines des détenus aux Établissements du Service Correctionnel Canada** situés à Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick et à Springhill en Nouvelle-Écosse, selon la demande, au cours de la période allant du **1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020** inclusivement.

1.2.2 *Ce besoin N'EST PAS assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).*

« Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens. »

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document **2006 (2019/03/04)** Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document **2006**, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions
1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045, rue Main
Moncton, N.-B. E1C 1H1

**Courriel : TPSGC.RARceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.**

Télécopieur:
(506) 851-6759

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, **Base de paiement (annexes B.1 à B.4)**.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué **le plus bas par article ou groupe d'articles** sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M0069T, 2007/05/25)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.1 Attestation du contenu canadien

5.2.1.1 Clause du *Guide des CUA* [A3050T](#) (2014/11/27) Définition du contenu canadien

5.2.1.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

(Derived from - Provenant de: M3063T, 2014/11/27)

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 **Sur réception de l'offre à commande, le fournisseur doit fournir une liste de ses conducteurs au Service correctionnel du Canada afin que ces derniers puissent faire l'objet d'une vérification de la sécurité par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) avant d'être autorisés à livrer de la marchandise aux divers établissements.**

Le fournisseur doit remplacer les conducteurs qui ne peuvent être admis à un établissement du SCC parce qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2017/06/21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Les données doivent être présentées pour la période d'offre à commandes à la responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées à la responsable de l'offre à commandes dans un mois suivant la fin de la période de référence.

(Derived from - Provenant de: M7010C, 2012/07/16)

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020** inclusivement.

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Charlotte Drisdelle
Titre : Agente d'approvisionnements
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, unité 108
Moncton, N.-B.
E1C 1H1

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-201697/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-201697

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-9-42005

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone : (506) 962-5329
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter avec l'offre)

Passée de commandes

Nom: _____

N° de téléphone: _____

N° de télécopieur: _____

Courriel: _____

Suivi de livraison

Nom: _____

N° de téléphone: _____

N° de télécopieur: _____

Courriel: _____

Renseignements généraux

Nom: _____

N° de téléphone: _____

N° de télécopieur _____

Courriel: _____

6.6 Utilisateurs désignés

[Établissements du Service correctionnel Canada suivant incluant les Cantines des Détenus:](#)

Établissement Atlantique
13175 Route 8
C.P. 102
Renous, N-B E9E 2E1

Pénitencier Dorchester – Secteur medium
4902 rue Main
Dorchester (N-B) E4K 2Y9

Pénitencier Dorchester – Secteur minimum
4902 rue Main
Dorchester (N-B) E4K 2Y9

Springhill Institution
330 rue McGee
C.P. 2140
Springhill (N-É) B0M 1X0

6.7 Procédures pour les commandes

Tel qu'indiqué à l'Annexe A.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.
-

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **25 000,00 \$** (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **1 066 000,00 \$**, (taxes applicables incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25)

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017/06/21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement – Liste des Produits;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
M3060C	Attestation du contenu canadien	2008/05/12

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de **2010A (2018/06/21)** Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.2.2 Clauses du Guide des CCUA

6.2.2.1 Inspection et estampillage

L'entrepreneur doit s'assurer que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont inspecté toute viande et tous les produits de la viande, la volaille et les produits de la volaille, le saindoux, les graisses culinaires et les margarines contenant des graisses animales et les soupes qui contiennent des ingrédients d'origine animale et que ceux-ci ont apposé l'estampille « Inspecté par l'ACIA pour le GC » sur ces produits avant l'expédition.

L'entrepreneur doit prendre les mesures pour assurer la livraison de ces produits au destinataire soit à partir d'un établissement agréé en vertu de la Loi sur l'inspection des viandes, 1985, ch. 25 (1er suppl.), et de son règlement d'application soit à partir d'un exploitant de distribution alimentaire qui a acheté les produits auprès d'un tel établissement agréé. Le Canada n'acceptera pas les produits qui ne sont pas estampillés par l'ACIA.

L'entrepreneur ne doit pas altérer ou transformer davantage toute viande ou tout autre produit qui a fait l'objet d'une inspection par les inspecteurs de l'ACIA et il ne doit pas permettre que tout exploitant de distribution alimentaire le fasse.

(Derived from - Provenant de: C3007C, 30/11/07)

6.2.2.2 Livraison de produits réfrigérés ou congelés

Les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18 °C ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4 °C et 1 °C jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. Les produits congelés ne doivent pas avoir été congelés plus de 90 jours depuis la date de leur transformation.

(Derived from - Provenant de: D0014C, 30/11/2007)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-201697/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-201697

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-9-42005

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2.2.3 Livraison et déchargement

1. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

(Derived from - Provenant de: D0018C, 30/11/2007)

6.2.2.4 Genre de transport *(applicable aux produits réfrigéré seulement)*

La livraison doit se faire par transport réfrigéré. L'échelle de températures acceptables est De 1,5 ° C à 4 ° C ou (35 ° F à 40 ° F).

(Derived from - Provenant de: D3004C, 30/11/07)

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des **prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B (B.1 à B.4)**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(L'offrant doit indiquer à l'Annexe « C »)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

6.6 Clauses du Guide des CUA

Référence de CUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/11
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016/01/28

6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) rendu droits acquittés (DDP) aux **Établissements du Service Correctionnel Canada situés à Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick** et à **Springhill en Nouvelle-Écosse** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-201697/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-201697

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-9-42005

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

“BESOIN”

Divers articles de cantine

Produits sec et en conserve, Produits laitiers, Aliments congelés et Viandes transformées et Croustilles

*Pour les Cantines des Détenus
aux
Établissements du Service correctionnel Canada
à
Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick
et
Springhill en Nouvelle-Écosse*

La prestation sera effectuée aux établissements suivants:

*Établissement Atlantique - Renous (Nouveau-Brunswick)
Pénitencier Dorchester – Secteur medium - Dorchester (Nouveau-Brunswick)
Pénitencier Dorchester – Secteur minimum - Dorchester (Nouveau-Brunswick)
Établissement Springhill - Springhill (Nouvelle-Écosse)*

Offre à commandes allant du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020

BESOIN

Fournir et livrer **divers articles de cantine** aux cantines des détenus aux établissements du Service correctionnel Canada situés à Renous et Dorchester au Nouveau Brunswick et Springhill en Nouvelle-Écosse selon les exigences spécifiées.

On demande aux soumissionnaires de proposer un prix pour tous les articles qu'ils sont capables de fournir, car il n'est pas nécessaire de pouvoir fournir tous les produits énumérés sur la liste. Une ou des offres à commandes doivent être attribuées dont la proposition la plus basse « par article » ou « groupe d'articles » **SEULEMENT s'il est possible de faire des économies importantes.**

NOTA : Annexes B.2 et B.3 «Produits laitiers, Aliments congelés et Viandes transformées»:

Les fournisseurs qui proposent un prix pour ces produits pour les établissements au Nouveau-Brunswick doivent livrer à tous les établissements au Nouveau-Brunswick. Un fournisseur incapable de livrer en Nouvelle-Écosse, **pour raison territoriale seulement**, ne doit proposer aucun prix pour les articles à l'annexe B.3 destinés pour l'établissement Springhill.

Le fournisseur doit soumissionner sur les produits de marque déposée, les types de produits, les saveurs et les formats d'emballages figurant sur la liste de l'Annexe B, à moins que la responsable de l'offre à commandes approuve des produits de substitution, par écrit, **AVANT la date de clôture de la demande de soumission.**

Le fournisseur doit offrir la marque de commerce demandé seulement pour les articles où une marque de commerce est indiquée. Lorsqu'une marque particulière n'est pas exigée, le fournisseur doit soumissionner sur des produits de marque générique afin d'offrir le prix le plus bas possible puisque ces articles ne sont achetés que par les détenus.

Le fournisseur doit soumissionner sur des emballages dont les dimensions ressemblent le plus que possible à celles demandées puisque ces articles sont achetés uniquement par les détenus à leur cantine. On refusera les emballages qui sont beaucoup plus grands que ceux demandés et l'article sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre la plus basse.

PRIX:

Les frais de livraison doivent être inclus aux prix proposés. Si le client désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantageux, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison.

PROCÉDURES POUR LES COMMANDES

Les commandes seront placées aux deux (2) semaines et elles doivent être livrées dans la semaine qui suit la réception de cette commande.

Des **changements MINEURS** à la commande originale peuvent être faits jusqu'à 11h00 un (1) jour ouvrable avant le jour de la livraison prévu.

CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES COMMANDES

Si un produit **n'est pas disponible** lors d'une commande, le fournisseur DOIT en aviser l'officier de cantine de l'établissement ou son représentant **de l'indisponibilité dans un délai de 4 heures**.

Les articles qui ne sont pas disponibles ne doivent PAS être commandés en livraison différée.

Les articles ne doivent pas manquer de chargement lorsque toute la quantité commandée n'est pas disponible. Tous les articles commandés doivent être traités intégralement ou annulés à défaut.

Seulement l'officier de cantine son représentant possède l'autorité pour accepter des substitutions.

DIVERGES ET SUBSTITUTIONS

Aucun produit ne peut être substitué à moins que la substitution ne soit autorisée dans le document de commande subséquente à l'offre à commande par le chargé de projet.

Formats, genre de produits et marques commerciales :

Une condition prévoit qu'aucune modification ne doit être apportée au format d'emballage, de caisse, au genre de produits, la marque commerciale ni le prix après que l'offre à commandes est accordée à moins que le changement parvient du fabricant ou si un produit est discontinué. Le fournisseur devra aviser la responsable de l'offre à commandes de tous changements.

LIVRAISON DES PROVISIONS ALIMENTAIRES

Seulement une (1) livraison doit être effectuée par commande.

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l'endroit précisé à chaque établissement individuel indiqué dans ce document.

Tous les produits doivent être livrés dans leur boîte ou caisse d'origine.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou reballé sera refusé et retourné à l'offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu'au moment de la livraison à l'unité ayant fait la commande.

Lors des livraisons à l'établissement, toutes politiques de sécurité doivent être respectées.

C'est recommandé que tout le personnel dont qui fait la livraison devrait être protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l'offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l'offre à commandes mais il sera responsable de l'exécution de cette partie de l'offre à commandes par le cessionnaire.

EXIGENCES CONCERNANT À LA FACTURATION

Lors de chaque livraison, une facture d'achat **Seulement un (1) exemplaire** doit être remis au client lors de chaque livraison.

À l'aide d'une copie de la facture remise par le fournisseur et d'une copie présentée par le personnel responsable de faire la commande, le représentant des livraisons du client, de concert avec le représentant du fournisseur s'assureront que toute la commande a été intégralement livrée.

Le fournisseur doit facturer que pour les articles livrés et acceptés. Le fournisseur doit s'assurer qu'une demande d'un reçu de crédit ait été émise au moment de la livraison pour les articles qui ne sont pas acceptés par le représentant du client au moment de la livraison. Le fournisseur convient de remettre au client un reçu de crédit détaillé dans un délai de sept (7) jours ouvrables pour tous les articles dont le client et le fournisseur conviennent étaient endommagés avant la livraison. Aucun article ne manquera le chargement car les commandes seront effectuées sur la base «exécuter sinon annuler». Les factures ne seront pas acheminées pour paiement jusqu'à ce que le fournisseur remettre au client un reçu de crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer que toutes les factures mentionnent les prix en vigueur au moment de la commande. Les commandes seront calculées en dollars canadiens.

Toutes les factures doivent mentionner les renseignements suivants:

1. Le numéro du bon de commande
2. À l'attention du: nom de l'établissement demandeur
3. Adresse postale intégrale
4. Numéro de contrôle de la facture
5. Date de livraison

GENRE DE TRANSPORT

La livraison des aliments froids ou surgelés doit être effectuée par des moyens de transport à température contrôlée à moins que le client ne donne d'autres directives.

Les véhicules utilisés pour le transport des provisions doivent être considérés comme une extension des installations du fournisseur. En conséquence, les camions ne doivent pas exposer les aliments à des risques qui pourront compromettre leur qualité. Le véhicule doit constituer un lieu d'entreposage intermédiaire entre le fournisseur jusqu'à destination.

Les normes de construction, d'entretien, de réfrigération et de manutention doivent être identiques dans la mesure du possible à celles d'une épicerie canadienne commerciale de bonne réputation.

PALETTISATION

Tous les produits d'alimentation DOIVENT être livrés au point de livraison désigné sur des palettes emballées sous film étirable ou rétractable d'une hauteur maximale de 180 cm.

Les commandes DOIVENT être divisées par unité/cuisine/cantine et le nom de l'unité/cuisine/cantine doit être clairement indiqué sur au moins deux (2) côtés des palettes.

Les produits doivent être palettisés par catégories c'est-à-dire:

Produits secs; Produits réfrigérés et Produits congelés

Les produits d'alimentation DOIVENT être palettisés de façon à ce que les articles les plus lourds soient placés au bas de la palette.

Le fournisseur est responsable du déchargement de tous les produits d'alimentation.

PRODUITS

Tous les produits doivent avoir été fabriqués récemment et doivent porter la date de production la plus récente. La date de péremption doit être clairement indiquée dans un endroit visible et toute condition qui pourrait influencer la date de péremption doit être indiquée au moment de la commande.

Les produits périmés SERONT retournés au fournisseur à ses frais !

DATES D'EXPIRATION

NORMES : Tous les aliments emballés doivent être conformes aux dispositions pertinentes des lois et règlements et aux normes des organismes suivants :

- a) Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application
- b) Loi sur les produits agricoles au Canada
- c) Office des normes générales du Canada
- d) Normes d'inspection de l'ACIA

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Le contrôle de la qualité des produits sera fait suivant les normes établies par les **«Spécifications sur la qualité des aliments (SQA) - aliments achetés par les ministères fédéraux»**. Ces normes peuvent se trouver sur **publications.gc.ca** en recherchant le numéro de catalogue à la liste ci-jointe:

Les produits alimentaires congelés doivent être livrés surgelés séparément; leur température intérieure ne doit pas être supérieure à moins dix-huit degrés Celsius.

Le classement de tous les fruits et légumes congelés et en conserve doit être établi conformément aux normes canadiennes et le classement fourni doit être égal ou supérieur au classement précisé au moment de la commande.

Tous les produits d'épicerie doivent être de production récente. Ils doivent porter, bien en évidence, la date de production, leur durée de conservation ou leur date de péremption. De plus, toute condition ayant un effet sur la durée de conservation doit avoir été clairement spécifiée lors de la commande.

Le consignataire est la seule personne responsable de l'inspection finale des aliments au point de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes. Le consignataire a le droit de refuser des produits à la livraison et, dans ce cas, le fournisseur doit immédiatement retirer les produits rejetés.

Rendement du fournisseur:

L'agent des services alimentaires ou son représentant désigné surveillera le rendement du contractant à chacun des établissements.

Les éléments de rendements comprendront, sans y être limités, les suivants:

- a. En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;
- b. En mesure de signaler la non-disponibilité des produits commandés dans un délai de 4 heures ;
- c. En mesure de fournir les produits selon les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis ET à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;
- f. Lorsque des unités sont ouvertes à l'intérieur d'une caisse, la cantine DOIT recevoir un crédit pour les unités endommagées/brisées/ouvertes immédiatement après avoir signalé le problème au fournisseur. La cantine ne peut pas les entreposer jusqu'au moment d'avoir une pleine caisse de ces unités individuelles. L'entrepôt peut perdre les unités, et les chauffeurs peuvent parfois refuser de ramasser les produits endommagés s'ils n'ont pas un bon de cueillette du fournisseur les autorisant à la faire.

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par le «**Spécifications sur la qualité des aliments**» seront exigés.

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Services publics et Approvisionnement Canada.

Le fait de ne pas fournir la quantité tel que commandé ou la qualité de biens et services définie dans le présent texte OU le non-respect de l'Annexe B - «Liste d'aliments» à plus de douze (12) reprises au cours de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes :

1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de services nécessaire, les quantités de produits et produits de qualité ou du calibre approprié etc.
2. Incidents additionnels auront pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective,
3. Dans le cas d'un treizième incident, **le fournisseur sera informé que le produit en question sera attribué au fournisseur second moins-disant** et/ou son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

Exigences de la livraison pour chaque établissement individuelle

Établissement Atlantique (ÉA) – Renous (N-B)

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h30**. (Les livraisons **doivent être terminées par 11h00 et 15h30**).

Les livraisons d'urgence doivent être effectuées selon l'horaire habituel mais jusqu'à 16h00 (livraison terminée).

Endroit de la livraison - exigence obligatoire

Toutes les livraisons DOIVENT être effectuées sur les «quais de chargement» et doivent être reçues par la Réception centrale.

Pénitencier Dorchester (PD) – Secteur medium *et* minimum - Dorchester (N-B)

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 16h00**. (Les livraisons **doivent être terminées par 11h00 et 16h00**).

Les livraisons d'urgence doivent être effectuées selon l'horaire habituel.

Endroit de la livraison - exigence obligatoire

Toutes les livraisons au PD DOIVENT être effectuées au bâtiment désigné «Achats et entrepôt» («Procurement & Stores»).

Établissement Springhill (ÉS) - Springhill (N-É)

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 16h00**. (Les livraisons **doivent être terminées par 11h00 et à 16h00**).

Les livraisons d'urgence doivent être effectuées selon l'horaire habituel.

Endroit de la livraison - exigence obligatoire:

Les livraisons à l'Établissement Springhill seront être effectuées directement à l'entrepôt.

NOTA:

Le «jour de la semaine» pour les livraisons aux deux semaines sera déterminé entre l'Officier de Cantine de chaque Établissement ou Site et le Fournisseur retenu à l'attribution de l'offre à commandes avant la date du début.

Lors des livraisons dans tous les établissements, les camions ne doivent contenir AUCUN tabac ni alcool.

Les livraisons ne pourront pas être effectuées dans aucun autre endroit dans les établissements.

LIVRAISONS D'URGENCE:

Livraisons d'urgence à cause de «CONFINEMENT AUX CELLULES»:

Les livraisons d'urgence, à cause de «confinement aux cellules» devraient être livrées dans les 24 heures d'avis seulement pendant les jours ouvrables.

Autres Livraisons d'urgence:

Dans l'hypothèse où une commande ne peut pas être livrée en raison de la météo, des grèves d'une durée d'une journée, le fournisseur devrait effectuer la livraison lors de la prochaine journée ouvrable et pas plus tard que la deuxième journée ouvrable suivant la date déjà prévue pour la livraison.

Lorsqu'une grève se prolonge au delà d'une journée ou deux, d'autres dispositions devront être prises par la direction de l'établissement pour la livraison à l'établissement.

FQS # & Description	SQA et Description	Catalogue # English	Numéro de catalogue
FQS-01 Eggs	SQA-01 Oeufs et produits d'œufs	D2-531/01-2018E-PDF	D2-531/01-2018F-PDF
FQS-02 Beef	SQA-02 Boeuf	D2-531/02-2018E-PDF	D2-531/02-2018F-PDF
FQS-03 Veal	SQA-03 Veau	D2-531/03-2018E-PDF	D2-531/03-2018F-PDF
FQS-04 Pork	SQA-04 Porc	D2-531/04-2018E-PDF	D2-531/04-2018F-PDF
FQS-05 Lamb	SQA-05 Agneau	D2-531/05-2018E-PDF	D2-531/05-2018F-PDF
FQS-06 Poultry	SQA-06 Volaille	D2-531/06-2018E-PDF	D2-531/06-2018F-PDF
FQS-07 Variety Meats	SQA-07 Abats comestibles	D2-531/07-2018E-PDF	D2-531/07-2018F-PDF
FQS-08 Prepared Meat and Meat by Products	SQA-08 Viande et sous-produits de viande préparés ou conservés	D2-531/08-2018E-PDF	D2-531/08-2018F-PDF
FQS-09 Fish and Seafood	SQA-09 Poissons et produits de la mer	D2-531/09-2018E-PDF	D2-531/09-2018F-PDF
FQS-10 Fresh Fruit	SQA-10 Fruits frais	D2-531/10-2018E-PDF	D2-531/10-2018F-PDF
FQS-11 Fresh Vegetables	SQA-11 - Légumes frais	D2-531/11-2018E-PDF	D2-531/11-2018F-PDF
FQS-12 Frozen Fruit	SQA-12 Fruits congelés	D2-531/12-2018E-PDF	D2-531/12-2018F-PDF
FQS-13 Frozen Vegetables	SQA-13 Légumes congelés	D2-531/13-2018E-PDF	D2-531/13-2018F-PDF
FQS-14 Canned Fruit	SQA-14 Fruits en conserve	D2-531/14-2018E-PDF	D2-531/14-2018F-PDF
FQS-15 Canned Vegetables	SQA-15 Légumes en conserve	D2-531/15-2018E-PDF	D2-531/15-2018F-PDF
FQS-16 Dried Fruit	SQA-16 Fruits séchés	D2-531/16-2018E-PDF	D2-531/16-2018F-PDF
FQS-17 Dehydrated Vegetables	SQA-17 Légumes déshydratés	D2-531/17-2018E-PDF	D2-531/17-2018F-PDF

FQS-18 Milk and Milk Products	SQA-18 Lait et produits laitiers	D2-531/18-2018E-PDF	D2-531/18-2018F-PDF
FQS-19 Cheese	SQA-19 Fromage	D2-531/19-2018E-PDF	D2-531/19-2018F-PDF
FQS-20 Misc Groceries	SQA-20 Produits d'épicerie divers	D2-531/20-2018E-PDF	D2-531/20-2018F-PDF
FQS-21 Pasta	SQA-21 Pâtes alimentaires et nouilles	D2-531/21-2018E-PDF	D2-531/21-2018F-PDF
FQS-22 Rice	SQA-22 Riz	D2-531/22-2018E-PDF	D2-531/22-2018F-PDF
FQS-23 Legumes	SQA-23 Légumineuses (légumineuses à grain)	D2-531/23-2018E-PDF	D2-531/23-2018F-PDF
FQS-24 Grains	SQA-24 Grain céréaller	D2-531/24-2018E-PDF	D2-531/24-2018F-PDF
FQS-25 Shortenings, Fats and Oils	SQA-25 Graisses alimentaires et les huiles	D2-531/25-2018E-PDF	D2-531/25-2018F-PDF
FQS-26 Butter and Margarine	SQA-26 Beurre et margarine	D2-531/26-2018E-PDF	D2-531/26-2018F-PDF
FQS-27 Sugar and Preserves	SQA-27 Sucres et conserves	D2-531/27-2018E-PDF	D2-531/27-2018F-PDF
FQS-28 Coffee and Tea	SQA-28 Café et thé	D2-531/28-2018E-PDF	D2-531/28-2018F-PDF
FQS-29 Ice Cream and Sorbets	SQA-29 Crème glacée et sorbet laitier	D2-531/29-2018E-PDF	D2-531/29-2018F-PDF
FQS-30 Pie Fillings and Pie Fruits	SQA-30 Garniture de tarte et fruits à tarte	D2-531/30-2018E-PDF	D2-531/30-2018F-PDF
FQS-31 Herbs, Spices and Seasonings	SQA-31 Fines herbes et épices	D2-531/31-2018E-PDF	D2-531/31-2018F-PDF
FQS-32 Soups, Sauces and Gravies	SQA-32 Soupes, sauces et sauces au jus de viande	D2-531/32-2018E-PDF	D2-531/32-2018F-PDF
FQS-33 Condiments and Condiment Sauces	SQA-33 Condiments et sauces condimentaires	D2-531/33-2018E-PDF	D2-531/33-2018F-PDF
FQS-34 Bread and Baked Products	SQA-34 Pain et produits de boulangerie	D2-531/34-2018E-PDF	D2-531/34-2018F-PDF

FQS-35 Fruit Juice	SQA-35 Jus de fruit	D2-531/35-2018E-PDF	D2-531/35-2018F-PDF
FQS-36 Cereals	SQA-36 Céréales	D2-531/36-2018E-PDF	D2-531/36-2018F-PDF
FQS-37 Flour and Mixes	SQA-37 Farines, mélanges pour gâteaux, pour crêpes et pour gaufres	D2-531/37-2018E-PDF	D2-531/37-2018F-PDF
FQS-38 Game	SQA-38 Gibier	D2-531/38-2018E-PDF	D2-531/38-2018F-PDF

**Cantines des détenus aux établissements du SCC à Renous et Dorchester N-B et Springhill N-É
Inmates' Canteens at CSC Institutions in Renous & Dorchester NB and Springhill NS**

**Solicitation No / No de soumission: 21201-201697/A Annexe B.1 - Base de paiement
Titre / Titre: Miscellaneous Canteen Items / Divers articles de cantines**

Vendor Name / Nom du fournisseur:												
Period / Période: 2018-08-01 - 2019-07-31												
N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix				
1	260	boite	Caramilk		48's				par			boite
2	234	boite	Aero		48's				par			boite
3	286	boite	Crunchie		24's				par			boite
4	312	boite	Mr Big		24's				par			boite
5	182	boite	Mars		48's				par			boite
6	520	boite	Oh Henry		24's				par			boite
7	312	boite	Snickers		48's				par			boite
8	416	boite	Wonder Bar		24's				par			boite
9	234	boite	Moules au Beurre d'arachides de Reese's (Peanut Butter Cups) de Hershey aucun substitut		48's				par			boite
10	260	boite	Arachides M&M par Mars		24 x 120g - 15 x 200g				par			boite
11	78	boite	Skittles, portions individuelles, saveur requise: Fruit et Tropical		36 x 61g				par			boite
12	234	cs	Barre granola, en vrac, assortis		60's en vrac				par			cs
13	104	cs	Mélange de noix		12 - 24 x 275g				par			cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix
14	286	boite	Gomme Trident saveurs assorties aucun substitut		12's			par boite
15	208	boite	Gomme Dentyne aucun substitut		12's			par boite
16	156	cs	Régilisse, rouge de Twizzlers / Y&M aucun substitut		24 x 227g-250g			par cs
17	130	cs	Bonbons durs Campinos (fraise et assorties) Aucun Substitut (fournissez le code de produit pour chaque saveur avec votre offre)		12 x 120g			par cs
18	156	cs	Bonbons durs Werther's Original aucun substitut		12 x 158g			par cs
19	104	sac	Suçons Tiger Pop de Regal aucun substitut.		200's			par sac
20	286	cs	Jumbo Mr. Freeze, grand format, saveurs assorties (sont requis à l'année)		60 - 80 x 150ml			par cs
21	104	boite	Tums aucun substitut		18 la boite			par boite
22	468	boite	Halls assortis incluant Halls avec Vitamine C, saveurs assorties, aucun substitut 9 pastilles le paquet / 20 pkg par boite		20 x 9 le pqt			par boite
23	260	boite	Assaisonnement pour Maïs à éclater de Pop & Top - Mariplex aucun substitut, saveurs BBQ, Cornichons à l'Aneth, Ketchup, Campagne, Crème sûre et ciboulette, Sel et Vinaigre et Cheddar blanc		24 x 15g			par boite
24	650	cs	Maïs à éclater à micro-onde, Goût de beurre seulement de Orville Redenbacher's Microwave Popcorn, aucun substitut		24 x 99g			par cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	
25	130	cs	Crunch & Munch, Buttery Toffee aucun substitut		12 x 200g				cs
26	520	cs	Croustilles Ondulé Nature, Yum Yum, aucun substitut		16 x 150g				cs
27	572	cs	Croustilles BBQ, Yum Yum, aucun substitut		16 x 150g				cs
28	572	cs	Croustilles Crème sûre et oignon, Yum Yum aucun substitut		16 x 150g				cs
29	806	cs	Croustilles Sweet Cheddar, Yum Yum aucun substitut		16 x 150g				cs
30	546	cs	Croustilles Creamy Dill, Yum Yum, aucun substitut		16 x 150g				cs
31	104	cs	Eau de source naturelle, (le coût du dépôt se trouve à la dernière article sur cette liste)		12 - 48 x 500ml maximum la bouteille				cs
32	208	boite	Cristal léger individuels de Kraft, Citron-Lime aucun substitut		12 x 10's				cs
33	234	boite	Cristal léger individuels de Kraft, Fraise-kiwi aucun substitut		12 x 10's				cs
34	234	boite	Cristal léger individuels de Kraft, Banane-orange aucun substitut		12 x 10's				cs
35	26	cs	Cristaux d'orange Tang, aucun substitut, 3 sachets par sac		20 x 3 x 92g				cs
36	90	cs	Lait évaporé Carnation, aucun substitut		48 x 370ml				cs
37	416	cs	Colorant à café Mother Parker Creamer, <u>DOIT être dans un SAC</u> aucun substitut		12 x 1.2 lb (544g)				cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix
38	78	cs	Maxwell House Café instantané, mélange Melow , aucun substitut doit être dans un bocal de plastique		12 x 200g			par cs
39	468	cs	Café instantané de Folgers aucun substitut, doit être dans un bocal de plastique seulement		12 x 200g			par cs
40	78	cs	Sachets de thé Red Rose aucun substitut		12 x 36's			par cs
41	260	cs	Chocolat chaud Mother Parker aucun substitut		4 x 50 x 28 g			par cs
42	116	cs	Craquelins Ritz, original, Christies aucun substitut		12 x 200 g			par cs
43	12	cs	Craquelins Soda, salés aucun substitut		12 - 24 x 454g			par cs
44	1404	cs	Biscuits Breaktime de Dare , Avoine, Coconut, Pépites de Chocolat, aucun substitut.		12 x 325g			par cs
45	78	cs	Avoine Quaker Oats, boîte de variété aucun substitut		6 x 380g			par cs
46	390	cs	Avoine Quaker Oats - Rapide (quick oats) aucun substitut		12 x 1 kg maximum le paquet			par cs
47	52	cs	Céréale Vector de Kellogg's aucun substitut		14 x 400g			par cs
48	90	cs	Céréales Capitaine crouche de Quaker aucun substitut		24 x 350g			par cs
49	104	cs	Cheerios au miel et noix de General Mills aucun substitut		12 x 330g			par cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix
50	116	cs	Harvest Crunch, Amande - Raisin de Quaker aucun substitut		14 x 600g			par cs
51	78	cs	Froot Loops de Kellogg's aucun substitut		12 x 345g			par cs
52	90	cs	Cinnamon Toast Crunch de General Mills aucun substitut		12 x 360g			par cs
53	52	cs	Special K de Kellogg's aucun substitut		12 x 405g			par cs
54	12	cs	Frosted Flakes aucun substitut		12 x 445g			par cs
55	156	cs	Pop Tarts, saveurs assorties, Fraise, Chocolat, Framboise, Smores et Bleuets de Kellogg's aucun substitut		12 x 400g			par cs
56	142	cs	Déjeuner instantané Nestlé Breakfast Anytime, fraises, vanille ou chocolat.		6 x 10 x 40g			par cs
58	78	cs	Syrop de Chocolat aucun substitut (doit être dans des bouteilles de plastique et la bouteille doit contenir un maximum de 500ml par bouteille)		12 x 153ml 500 ml maximum la bouteille			par cs
59	38	cs	Nutella aucun substitut, doit être dans un bocal de plastique		15 x 375g			par cs
60	364	cs	Beurre d'arachides, doit être crémeux seulement aucun substitut et doit être dans un bocal de plastique seulement		12 x 500 g maximum le bocal			par cs
61	182	cs	Beurre d'arachides, doit être crémeux, portions individuelles, Jif ou Kraft aucun substitut		200 x 18g			par cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix
62	156	cs	Confitures aux fraises portions individuelles		140 - 200 x minimum 10ml			par cs
63	104	cs	Sauce à pâtes de viande Catelli aucun substitut		24 x 398 ml			par cs
64	78	cs	Pâte spaghetti, blanc, non cuit, aucun substitut		24 x 500 g			par cs
65	90	cs	Chef Boyardee ravioli en conserve aucun substitut		24 x 425 g			par cs
66	29	cs	Corned-Beef, en conserve aucun substitut		24 x 425g - 500g			par cs
67	104	cs	Saumon rose		24 - 48 x 213g			par cs
68	130	cs	Thon pâle, émietté, doit être dans l'eau seulement de OCEANS aucun substitut		24 x 170g			par cs
69	26	cs	Petites palourdes		24 x 142g (poids égoutté) = 284g poids non égoutté			par cs
70	104	cs	Moules fumées		24 x 85g			par cs
71	130	cs	Huîtres fumées		24 x 85g			par cs
72	130	cs	Hareng sans arête (bouchées de kipper)		18 x 100g			par cs
73	130	cs	Fèves cuit dans la mélasse avec porc aucun substitut		6 - 24 x 398ml environ			par cs
74	26	cs	Fèves cuit dans la mélasse aucun substitut (aucun porc)		6 - 24 x 398ml environ			par cs
75	64	cs	Viande Luncheon de Holiday aucun substitut		24 x 340g			par cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix
76	104	cs	Flocons de Jambon		24 x 156 g			par cs
77	182	cs	Flocons de Poulet		24 x 156 g			par cs
78	64	cs	Soupe aux Nouilles et Poulet Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)			par cs
79	12	cs	Soupe aux Légumes Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)			par cs
80	64	cs	Soupe aux Tomate Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)			par cs
81	38	cs	Soupe Crème aux Champignons Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)			par cs
82	12	cs	Chaudrée à la mye Campbell Chunky Code 6321100524 aucun substitut		24 x 540 ml			par cs
83	6656	cs	M Noodles , aucun substitut, poulet, poulet épicé, boeuf, oriental, boeuf épicé, légume et champignons		24 x 85 g			par cs
84	38	cs	Champignons, doivent être en tranches aucun substitut		24 x 284ml / 10 oz			par cs
85	116	cs	Sauce (gravy) au boeuf en conserve aucun substitut		24 x 284 ml			par cs
86	84	cs	Riz Dainty aucun substitut saveurs assorties Chicken Fried Rice, Boeuf, Orientale		12 x 350 g			par cs
87	78	cs	Riz pré-cuit, riz blanc et naturel aucun substitut		24 x 350g			par cs
88	208	cs	Dîner Kraft Original de KRAFT aucun substitut		35 x 225 g			par cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	
89	104	cabaret	Kraft Miracle Whip, portions individuelles, régulier et faible en calories, aucun substitut		200's				par cabaret
90	104	cabaret	Kraft Cheese Whiz, de KRAFT portions individuelles aucun substitut		200's				par cabaret
91	52	cs	Moutarde préparée en portions individuelles HEINZ aucun substitut		500's				par cs
92	38	cs	Pile AAA, Eveready aucun substitut		48 x 8's				par cs
93	38	cs	Pile AA Eveready aucun substitut		54 x 4's				par cs
94	58	cs	Cartes à jouer, DOIVENT être plastifiées, Bicycle seulement, aucun substitut		12's				par cs
95	78	cs	Stylos, pointe moyenne, BLEU aucun substitut, BIC ou Papermate ou marque équivalente (AUCUN STYLO DE GEL est acceptable)		12 x 2's				par cs
96	130	faisceau	Tablettes de Papier à écrire avec lignes, 8-1/2" x 14" aucun substitut		environ 5 tablettes par faisceau - 96 feuilles la tablette				par
97	208	boite	Lypstyl aucun substitut		8's				par boite
98	104	cs	Détergent à lessive, doit être en poudre , doit être en paquet de lavage individuel, Tide, aucun substitut		156 x 41g				par cs
99	130	cs	Adoucisseur à tissus BOUNCE , doit être en feuilles aucun substitut		12 x 34's				par cs
100		chaque	Coût du dépôt sur les articles le cas échéant					\$0.10	par chaque

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix
101			Divers articles qui ne sont pas mentionnés ici à un prix de gros moins un escompte de _____% ou au prix coûtant majoré de _____% d'un maximum de 10%.					

EXIGENCES OBLIGATOIRES:

Tous les produits doivent être livrés dans leurs boîtes d'origine. Seulement des bocaux et bouteilles en plastiques sont acceptables.

Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les soumissions doivent être soumise avec cette Annexe B.1. Une copie en format Excel doit être obtenue de l'Agente d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

**Cantines des détenus aux Établissements du SCC au Nouveau-Brunswick
Inmates' Canteens at CSC New Brunswick Institutions**

**Solicitation No / No de soumission: 21201-201697/A Annexe B.2 - Base de Paiement
Title / Titre: Produits laitiers, aliments congelés et viandes transformées - Articles de cantines**

Vendor Name / Nom du fournisseur: Period / Période: 2019-08-01 - 2020-07-31										
N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix		compléter par la clôture de la soumission
1	338	caisse	Dr Oetker Ellios Deep Dish Pepperoni Pizza 5.5"		24 x 160g				par	
2	52	caisse	Pizza Pochette McCain Deluxe, micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement, McCAINS aucun substitut		24 x 100 g				par	
3	156	caisse	Frites SuperQuick prêtes en 5 minutes de McCain aucun substitut		12 x 650g				par	
4	26	caisse	Frites congelées 2 kg maximum le sac aucun substitut		12 x 1 - 2 kg maximum le sac				par	
5	130	caisse	Linguettes de Poulet (chicken strips), Watson Ridge ou marque équivalente		6 x 800g				par	
6	104	caisse	Poulet Buffalo Popcorn, Watson Ridge ou marque équivalente		6 x 1 kg				par	
7	5	caisse	TARTINADE fromage à la crème dans des récipients, saveur originale aucun substitut		12 x 250g				par	
8	12	caisse	Trempette à croustilles fait avec le fromage à la crème, saveurs assorties aucun substitut		12 x 227g				par	
9	234	caisse	Fromage cheddar, vieilli aucun substitut		12 - 24 x 200g - 400g maximum le paquet				par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	compléter par la clôture de la soumission
10	182	caisse	Tranches de fromage aucun substitut		12 - 16 x 250g - 500g maximum le paquet				par
11	208	caisse	Fromage mozzarella aucun substitut		12 - 24 x 200g - 400g maximum le paquet				par
12	52	caisse	Margarine molle dans des contenants de plastique seulement aucun substitut		24 x 454g - 500g maximum le contenant				par
13	26	caisse	Beurre		30 x 454g				par
14	182	caisse	Oeufs frais, doivent être dans une caisse de 15 x 12's en carton au détail, aucun substitut		1 douzaine d'œufs par carton / 15 douzaine la caisse				par
15	52	caisse	International Delight Coffee Creamer ou marque équivalente, saveurs assortis		6 x 473 ml				par
16	26	caisse	Give'N Go Two Bite Cinnamon Rolls, congelé aucun substitut		4 x (10 x 85g)				par
17	26	caisse	Rich's Twin Pack Strawberry Swirl Cheese Cake, congelé aucun substitut		12 x 227g				par
18	26	caisse	Rich's Twin Pack Triple Chocolate Cheese Cake, congelé aucun substitut		12 x 227g				par
19	26	caisse	Muffins Bleuets, congelés de Sara Lee aucun substitut		24 x 3.5 oz				par
20	10400	chaque	Crème glacée, saveurs assorties		1 Litre aucun substitut				par
21	2080	chaque	Crème glacée, saveurs assorties		2 Litres aucun substitut				par
22	104	boite	Crème glacée, Vanille		12-24 x100ml				par

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	compléter par la clôture de la soumission
23	104	boite	Crème glacée, Chocolat		12-24 x100ml				par
24	52	boite	Crème glacée, Fraise		12-24 x100ml				par
25	52	boite	Crème glacée, Caramel écossais		12-24 x100ml				par
26	52	boite	Sandwiches à la crème glacée		24's				par
27	260	boite	Drumsticks à la crème glacée, Caramel		12's - 24's				par
28	130	caisse	Kit de Donair de Bonte aucun substitut		12 x 550g				par
29	36	caisse	Bologne, SUNRISE aucun substitut		30 x 400g				par
30	286	caisse	Viandes de sandwich/sous-marin, doit inclure du Salami, Pepperoni et du Jambon aucun substitut, Larsen's Sandwich Pack ou d'une marque équivalente		12 x 250g				par
31	78	caisse	Saucisses (weiners) (en gros n'est pas acceptable)		24 x 450g				par
32	26	caisse	Bacon frais tranché, papier entre les couches, 18-22 compte		32 x 375g / 24 x 500g				par
33	26	caisse	Saucisses de Poulet Halal aucun substitut		12 x 300g - 500g				par
34	26	caisse	Bacon de Poulet Halal aucun substitut		12 x 300g - 500g				par
35	26	caisse	Bologne de Poulet Halal aucun substitut		12 x 300g - 500g				par
36	78	caisse	Pepperoni épicé (Hot) de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g				par
37	130	caisse	Pepperoni, TNT (Très épicé) Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g				par

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	compléter par la clôture de la soumission
38	52	caisse	Pepperoni, Doux, Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
39	156	caisse	Pepperoni, Miel et ail, Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g			par	
40	78	caisse	Pepperoni, Fromage, Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g			par	
41	78	caisse	Pepperoni épicé (Hot) (ce produit peut être livré congelé)		12 - 24 x 250g - 500g			par	
42	130	caisse	Pepperoni, Très épicé (ce produit peut être livré congelé)		12 - 24 x 250g - 500g			par	
43	52	caisse	Pepperoni, Doux, (ce produit peut être livré congelé)		12 - 24 x 250g - 500g			par	
44	156	caisse	Pepperoni, Miel et ail, (ce produit peut être livré congelé)		12 - 24 x 250g - 500g			par	
45	78	caisse	Pepperoni, Fromage, (ce produit peut être livré congelé)		12 - 24 x 250g - 500g			par	
46		chaque	Coût du dépôt si il s'applique					\$0.10 par	chaque
47			Divers articles qui ne sont pas mentionnées ici à un prix de gros moins un escompte de _____% OU au prix coûtant plus un prix majoré de _____% au maximum de 10%						

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Tous les produits DOIVENT être livrés et emballés dans les caisses et/ou boîtes d'origine.

Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les soumissions doivent être soumises avec cette Annexe B.2. Une copie en format Excel doit être obtenue en contactant l'Agente d'approvisionnement à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Cantines des détenus à l'Établissement Springhill à Springhill Nouvelle-Écosse

Inmates' Canteen at Springhill Institution in Springhill Nova Scotia

Solicitation No / No de soumission: 21201-201697/A Annexe B.3 - Base de paiement

Titre / Titre: Produits laitiers, aliments congelés et viandes transformées - Articles de cantine

Vendor Name / Nom du fournisseur:									
Period / Période: 2018-08-01 - 2019-07-31									
N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité	Description	Marque offert	Format requis	Format offert	N° du produit	Prix	compléter à la clôture de la soumission
1	78	caisse	Pizza Pochette McCain Deluxe, micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement aucun substitut		24 x 100 g			par	
2	26	caisse	Beurre (butter cups), portions individuelles aucun substitut		300's			par	
3	78	caisse	Yogourt, regulier, saveurs assorties		6 x 650g - 750g aucun substitut			par	
4	52	caisse	Fromage cheddar, moyen aucun substitut,		12 - 24 x 200g - 300g maximum le paquet			par	
5	52	caisse	Fromage mozzarella		12 - 24 x 200g - 300g maximum le paquet			par	
6	52	caisse	Tranches de fromage		12 - 16 x 250g - 500g maximum le paquet				
7	156	caisse	Viandes de sandwich/sous-marin, doit inclure du Salami, Pepperoni et du Jambon aucun substitut, Larsen's Sandwich Pack ou d'une marque équivalente		12 x 250g			par	
8	52	caisse	Kit de Donair de Bonte aucun substitut		12 x 550g			par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité	Description	Marque offert	Format requis	Format offert	N° du produit	Prix	compléter à la clôture de la soumission
9	104	caisse	Pepperoni, Hot de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
10	52	caisse	Pepperoni, Doux de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
11	52	caisse	Pepperoni, Miel et Ail de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g			par	
12	104	caisse	Pepperon, Hot de toute marque (ce produit peut être livré congelé)						
13	52	caisse	Pepperoni, Doux de toute marque (ce produit peut être livré congelé)						
14	52	caisse	Pepperoni, Miel et Ail de toute marque (ce produit peut être livré congelé)						
15		chaque	Coût du dépôt si il s'applique					\$0.10 par	chaque
16			Divers articles qui ne sont pas mentionnées ici à un prix de gros moins un escompte de ____% OU au prix coûtant plus un prix majoré de ____% jusqu'un maximum de 10%.						

EXIGENCES OBLIGATOIRES:

Tous les produits DOIVENT être livrés dans les caisses ou boîtes d'origine.

Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les soumissions doivent être soumises avec cette Annexe B.3. Vous devez obtenir cette Annexe B.3 en format Excel en contactant la responsable de l'offre a commandes à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Inmates' Canteens at CSC Institutions in Renous & Dorchester NB and Springhill NS
Cantines des détenus aux établissements du SCC à Renous et Dorchester NB et Springhill NÉ

Solicitation No. 21201-18 6045/A Annex B.4 - Base de paiement
Title / Titre: **CHIPS** - Canteen Items / **CROUSTILLES** - articles de cantine

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-08-01 - 2019-07-31										
N° d'article	Quantité estimative annuelle	UD	Description du Produit et La marque obligatoire exigée	Format de sac et paquet obligatoire exigé aucun substitut	Confirmer le format offert	Confirmer vous offrez la marque exigée	N° du Produit	PRIX		
1	26	caisse	Hickory Sticks, Original de Frito-Lay aucun substitut	40 x 90g					per	caisse
2	26	caisse	Croustilles Lay's Classique aucun substitut	27 x 66g					per	caisse
3	26	caisse	Croustilles Lay's Dill Pickle aucun substitut	27 x 66g					per	caisse
4	52	caisse	Croustilles Ruffles Crème sûr et Bacon de Frito- Lay aucun substitut	15 x 245g					per	caisse
5	442	caisse	Doritos Zesty Cheese de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					per	caisse
6	130	caisse	Doritos, Nacho Cheese de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					per	caisse
7	338	caisse	Doritos, Sweet Chili Heat de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					per	caisse
8	52	caisse	Doritos, Intense Pickle de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					per	caisse
9	78	caisse	Doritos, Bold BBQ de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					per	caisse

N° d'article	Quantité estimative annuelle	UD	Description du Produit et La marque obligatoire exigée	Format de sac et paquet obligatoire exigé aucun substitut	Confirmer le format offert	Confirmer vous offrez la marque exigée	N° du Produit	PRIX	
10	208	caisse	Doritos, Jalapeno de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					per caisse
11	260	caisse	Cheetos Crunchy de Frito-Lay aucun substitut	9 x 310g					per caisse
12	156	caisse	Cheetos Jalapeno de Frito-Lay aucun substitut	9 x 310g					per caisse
13	52	boite	Arachides salées de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 65g					per boite
14	26	boite	Arachides BBQ Peanuts de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 65g					per boite
15	52	boite	Arachides Honey Roasted de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 65g					per boite
16	26	boite	Arachides Crunchy Coated Sweet & Spicy de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 55g					per boite
17	26	boite	Arachides Crunchy Coated BBQ de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 55g					per boite
18	26	boite	Trail Mix - Noix et chocolat de Frito-Lay aucun substitut	72 x 75g					per boite
19	26	boite	Trail Mix - Noix et Fruits de Frito-Lay aucun substitut	72 x 75g					per boite
20	26	boite	Spitz Dill Pickle de Frito Lay aucun substitut	60 x 91g					per boite
21	26	boite	Spitz Salted de Frito Lay aucun substitut	60 x 91g					per boite

N° d'article	Quantité estimative annuelle	UD	Description du Produit et La marque obligatoire exigée	Format de sac et paquet obligatoire exigé aucun substitut	Confirmer le format offert	Confirmer vous offrez la marque exigée	N° du Produit	PRIX	
22	26	boite	Spitz Salted de Frito Lay aucun substitut	60 x 91g					per boite
23	26	caisse	Ruffles Onion Dip aucun substitut	30 x 103g					per caisse
24	26	caisse	Ruffles Mild Salsa Dip aucun substitut	30 x 103g					per caisse
25			Divers articles qui ne sont pas mentionnés ici.						
Exigences obligatoires:									
Tous les produits DOIVENT être livrés dans leur boîte ou caisse d'origine.									
Uncun substitut au format de sac et de caisse sera accepté à moins que le format obligatoire spécifié dans la présente est changé ou discontinué par "Frito Lay".									
Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Une copie de cette Annexe B.4 en format Excel doit être obtenue de l'Agente d'approvisionnement à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).									